



La sécurité en Corrèze

En ce début d'année, l'examen des chiffres de la délinquance de l'année 2010 me donne l'occasion de rappeler que la sécurité est la première des obligations qui s'imposent à l'Etat.

Fondement du contrat social qui unit l'Etat aux français, la sécurité est assurée par la police et la gendarmerie. 413 gendarmes et 226 policiers oeuvrent quotidiennement au service de la sécurité des corréziens.

Grâce à la forte implication de ces services sur le terrain, et à l'instar des évolutions nationales, la délinquance et l'insécurité routière ont été maîtrisées en Corrèze en 2010. Les indicateurs sont favorables : stabilisation par rapport à 2009 des faits constatés, baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique, baisse des escroqueries économiques et financières, baisse du nombre de tués sur les routes du département.

L'action de l'Etat en faveur de la sécurité est utilement complétée par une politique active de prévention de la délinquance qui associe les collectivités locales, et le secteur associatif. Ainsi, L'Etat a participé en Corrèze à hauteur de 252 461€ au financement d'actions concrètes destinées à prévenir la délinquance.

Toutefois, le département a subi en 2010 une augmentation des atteintes aux biens notamment des cambriolages. Si le désenclavement du département de la Corrèze désormais irriguée par un réseau autoroutier Nord/Sud et Est/Ouest n'est pas étranger à des formes de délinquance itinérante, qui frappe de nombreux départements, cet état de fait n'est pas une fatalité. Il est donc du devoir de l'Etat de réagir et d'adapter l'action en réponse à ce constat.

Au-delà d'une présence renforcée des forces de l'ordre sur le terrain, la gendarmerie et la police ont pris l'initiative d'une mesure préventive en liaison avec la chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Corrèze qui va consister à alerter par SMS les commerçants de faits de délinquance commis au préjudice d'autres commerces.

Ce dispositif a été officialisé par une convention associant le président de la chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze, le commandant du groupement de gendarmerie et le directeur départemental de la sécurité publique. Je me félicite de cette initiative qui sera expérimentée dans le secteur de Brive dans les semaines à venir avant d'être généralisée à l'ensemble du département.

Garantir un maximum de sécurité pour tous et sur tout le territoire du département demeure ainsi une des missions premières de l'Etat et la priorité pour l'année 2011.

Bonne lecture!

Le préfet de la Corrèze

Alain Zabulon



Chiffres à retenir :

Les faits constatés sont quasiment stables : 7968 faits contre 7956 en 2009 soit +0,15 % (-2,1 % au plan national)

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique diminuent : 909 faits contre 917 en 2009 soit -0,87 % (+2,5 % au plan national)

Les vols avec violence baissent également : -2,70 % (+7,3 % au plan national)

23 tués dans des accidents de la circulation soit un mort de moins sur les routes corréziennes par rapport à 2009, un nombre de blessés en baisse de 8,43% (-13,1% au plan national)

Les atteintes aux biens dont les cambriolages sont à la hausse : +6,21 % (-1,9 % au plan national).

La délinquance globale en 2010 en France a baissé de 2,1 %. Qu'en est-il pour la Corrèze, après une baisse importante en 2009 ?

La délinquance en 2010 **se stabilise** en Corrèze (+ 0,15 %).

Le taux d'élucidation globale s'établit à 41,32 %, ce qui signifie que dans près d'un cas sur deux, les auteurs présumés sont identifiés.

Mais malgré ces résultats globalement satisfaisants, Il faut constater une évolution contrastée selon la nature des infractions.

Le bilan national 2010 révèle une hausse de 2,5 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Quels délits englobent ce terme et constate-t-on la même tendance dans notre département ?

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique se rapportent à toutes les violences exercées sur les personnes.

Alors qu'en 2009 on constatait une augmentation de 11,44 % de ces délits en Corrèze, ils diminuent de **0,87 % en 2010**.

Au sein de cette catégorie d'infractions, les violences intra-familiales augmentent cependant de 99 faits passant de **292 à 391**. Cette hausse se justifie par une **meilleure dénonciation des faits commis au sein des familles et par une meilleure prise en charge des victimes**. En revanche, il est à noter une **baisse des violences dites crapuleuses** (vols avec violences avec ou sans armes) de 2,70 %.

Les atteintes aux biens baissent de 1,9 % en 2010 au plan national. De quelle nature de biens parle-t-on et cette tendance au recul est-elle la même en Corrèze ?

Quand on parle d'atteintes aux biens, il faut comprendre les cambriolages, les vols à main armée ou les vols de voitures.

En Corrèze, on recense **271 faits d'atteintes aux biens de plus** en 2010 par rapport à 2009, **soit +6,21 %**. Cette hausse s'explique par **l'augmentation des cambriolages** (+ 175 faits).

Le taux national de 34,78 faits pour 1000 habitants reste cependant bien supérieur à celui du département (19,15 faits).

Comment expliquer la hausse des cambriolages cette année en Corrèze ?

Le nombre de cambriolages en Corrèze est passé de 574 à 749 soit une hausse de 175 faits, ce qui nous situe à un niveau comparable à celui enregistré en 2009 (732 faits enregistrés). Cette tendance **se retrouve aussi bien en zone police (+91 faits soit +37,45 %) qu'en zone gendarmerie (+ 84 faits soit + 25,38 %).**



Cette évolution est due à plusieurs facteurs :

- En matière de cambriolages, **police et gendarmerie sont confrontés à une délinquance itinérante** favorisée par la situation du département situé au croisement de **deux grands axes autoroutiers**. Les réunions régulières de la cellule anti-cambriolages ont permis de dresser une cartographie des faits constatés et de déterminer les modes opératoires les plus fréquents ;
- **De nombreux cambriolages sont dus à l'imprudence des propriétaires** : un cambriolage sur 5 est commis sans effraction, les auteurs pénètrent par la porte, par une fenêtre ou un vasistas ouvert. Afin de contrecarrer cette tendance, **la cellule anti-cambriolages départementale a élaboré un dépliant d'information distribué dans toutes les mairies du département** ;
- En ce qui concerne la résolution des faits, les enquêteurs sont confrontés à des **malfaiteurs de plus en plus au fait des techniques de la police scientifique**. De nouveaux techniciens d'investigation criminelle de proximité ont été formés (32 pour la gendarmerie).

Les escroqueries et infractions économiques et financières ont diminué de 4,3 % en 2010 au plan national. Peut-on dire de même en Corrèze ?

Oui, cette catégorie de délits qui va des chèques volés aux abus de biens sociaux enregistre une **baisse notable** (-4,12 %) comparable à l'évolution nationale.

La mise en place des Comités départementaux de lutte contre les fraudes (CODAF) par le Gouvernement en mars 2010 permet de réunir les acteurs de la lutte contre le travail illégal et ceux de la lutte contre les fraudes portant atteinte aux finances publiques, autrefois distincts.

En Corrèze, le CODAF a été installé le 5 juillet 2010 et s'est réuni à nouveau le 1er février 2011 pour fixer les orientations en matière de lutte contre la fraude en Corrèze.

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales a rappelé que la prévention de la délinquance demeure l'une de ses priorités en 2011. Que va-t-il se passer en Corrèze ?

Une convention établissant un système d'alerte par SMS des commerçants a été signée le 4 février 2011 entre l'Etat, les forces de sécurité et la chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Corrèze.

Concrètement, dès qu'un cambriolage ou qu'un acte de délinquance sera connu des services de police ou de gendarmerie dans un secteur donné, un SMS d'alerte sera adressé sur les téléphones portables des commerçants qui se seront manifestés pour bénéficier de ce système.



Par ailleurs, l'État et les communes ayant mis en place des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), instance de coordination locale de tous les acteurs de la prévention et de la sécurité, renforceront leur collaboration.

Le département compte deux contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance qui ont tenu leurs réunions plénières en janvier 2011 :

Le CLSPD de Tulle a travaillé prioritairement sur l'insertion sociale comme axe de prévention, notamment en favorisant l'accès au sport et à la culture (action subventionnée par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance – F.I.P.D. - à hauteur de 1000 €), en effectuant un accompagnement de jeunes en difficulté en partenariat avec la mission locale d'insertion (financé pour 3000 € par le F.I.P.D.) et en aidant à l'insertion professionnelle de jeunes marginalisés par rapport à l'emploi.

Les autres pistes d'action du CLSPD concernent l'insertion des gens du voyage sédentarisés et le soutien à la parentalité.

Le CLSPD de Brive s'attache à améliorer le fonctionnement et la coopération des instances spécialisées, notamment grâce à la mise en place d'une veille partenariale et au travers d'un diagnostic partagé du territoire.

En matière de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs, la ville pratique la médiation sociale de rue, tant en centre-ville que dans les quartiers (financement d'un éducateur de rue à hauteur de 12 000 € par le F.I.P.D.). Elle prévoit la mise en place d'une équipe de prévention spécialisée chargée de repérer les situations et d'anticiper la marginalisation.

En matière de prévention liée à la tranquillité publique, le CLSPD intègre notamment la problématique de la sécurité dans les transports et s'attache à maintenir la surveillance et la présence dans les caves et les halls d'immeubles. Il travaille aussi dans le domaine de la sécurité routière.

Un troisième CLSPD se réunira prochainement à Ussel.

Un autre axe fort de la prévention de la délinquance est constitué par l'utilisation de la vidéo-protection. En Corrèze, en 2010, le F.I.P.D. a financé, à hauteur de 36 150 €, la sécurisation de parkings, du parc locatif ou de certains équipements publics.

En ce qui concerne la sécurité routière le nombre de tués diminue cette année comme celui des accidents et des blessés...

Les chiffres de l'année vont dans le bon sens. La baisse du nombre d'accidents, de tués et de blessés permet de penser que les efforts menés depuis de nombreuses années par les différents partenaires portent leurs fruits.

Le nombre de tués qui avait fortement augmenté (+ 7 tués en 2008) pour atteindre le chiffre de 26 a diminué en 2009 (-2) puis en 2010 (-1), mais nous ne pouvons être satisfaits de ces chiffres. Il faut poursuivre nos efforts.

L'analyse des accidents mortels montre que **cette année, la vitesse a été la principale cause d'accidents (12 sur 22 accidents)**. Cette tendance à la vitesse excessive est corroborée par le nombre d'infractions relevées en Corrèze par les radars fixes et embarqués (72 398 en 2010 contre 70 963 en 2009 et 59 174 en 2008), ce qui montre le chemin qui reste à parcourir pour inverser cette tendance. Les infractions relevées relèvent pour 36 % des radars embarqués, 57 % des radars fixes et 7 % des radars feux rouges.



Il est indispensable de continuer à œuvrer à la modification du comportement des conducteurs tant par **la prévention** que par **la répression** des infractions constatées grâce à des contrôles routiers intensifiés.

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2011 financera des actions de prévention en direction des publics cible (jeunes, scolaires, seniors).



La vigilance des forces de l'ordre s'est elle relâchée ?

Non, **les 28 653 contrôles réalisés** pendant l'année ont permis de détecter 34 511 infractions. Le nombre de permis ayant fait l'objet d'une rétention passe **de 712 à 848**, soit une hausse de **19,10 %**.